

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

L'ORB

Département de L'HERAULT (34) / Commune de SERIGNAN (34 299)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

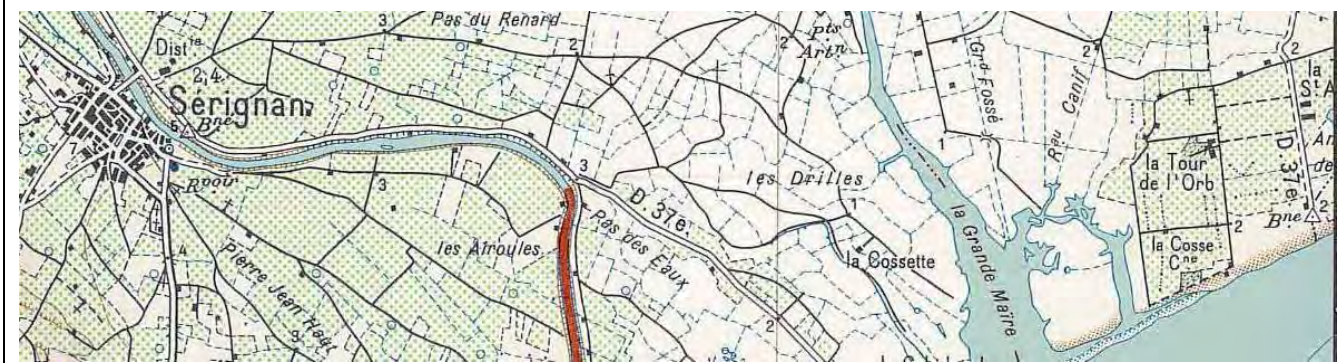
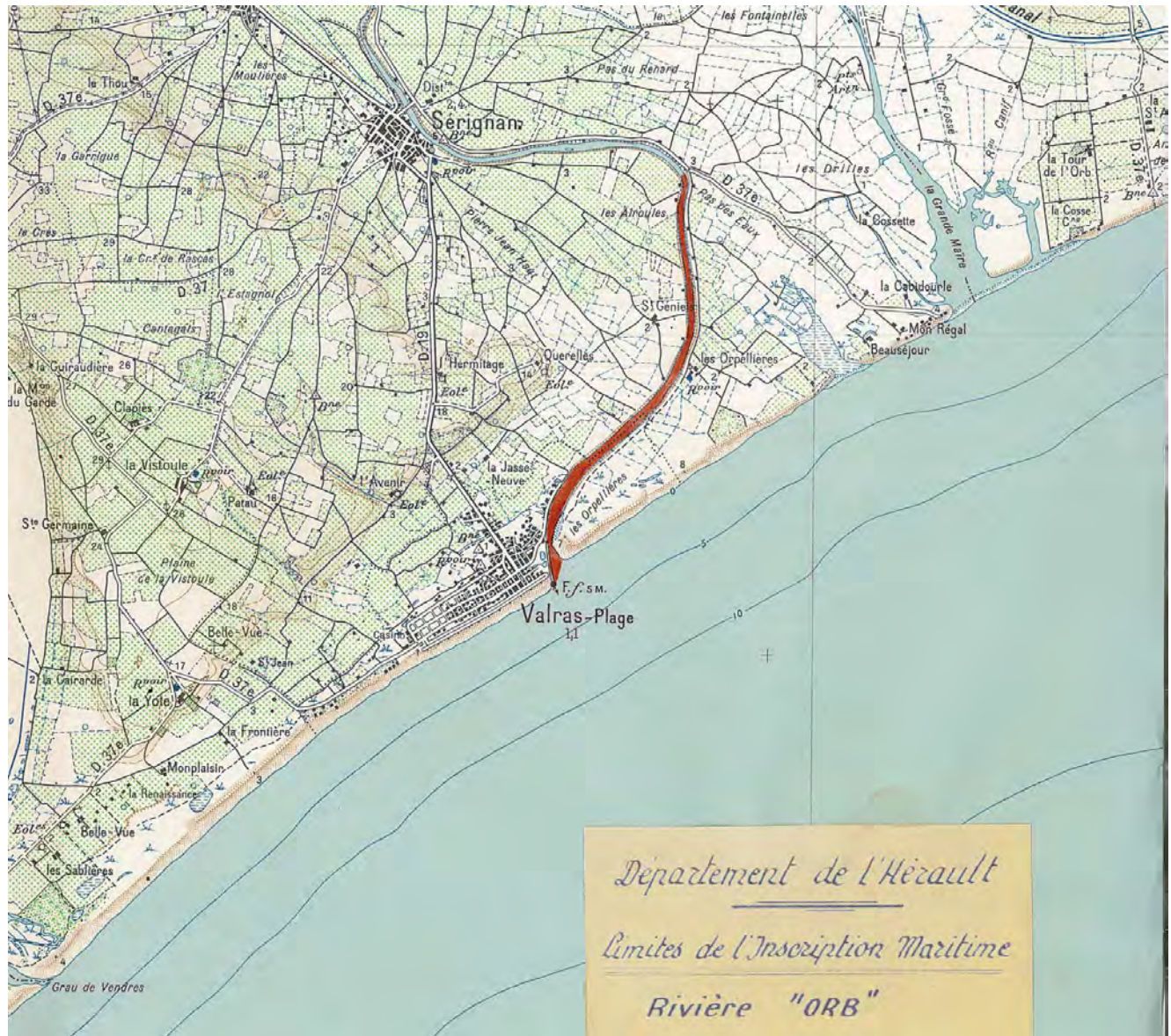
Limite	Observations
<p>Au Roule ou Pas de Los Egos</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié.</p> <p>Aspects géographiques : « Au Roule » pourrait correspondre au lieu-dit « Les Airoules » (en occitan). Il y a peut-être eu confusion entre « Pas de Los Egos » et « Pas de Las Aiguos » pouvant se traduire par « Pas des Eaux » en occitan. La description pour la LIM de l'Orb étant « Pas des Eaux », la LSE serait donc confondue avec celle-ci. Cette hypothèse est confirmée par la fédération de pêche de l'Hérault (cf. page 4). Positionnement proposé grâce aux cartes scannées (concernant la LIM) transmises par les services (cf. pages 2 et 3). Positionnement approché (incertitude < 200 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : DDTM 34 / Carte scannée de la Limite d'Inscription Maritime :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : Service Maritime du Département de l'Hérault – Commune de Sérignan – Cours de l'Orb navigable -
Limite de l'inscription maritime (22 juin 1960) :



Recherche(s) complémentaire(s) :

Document de la Fédération départementale de pêche 34.

Quelle est la limite de salure des eaux ?
L'Orb : le pas des eaux à Sérignan.
L'Hérault : la pansière à Agde
Le Lez : la 3ème écluse.
L'Orb : le pas des eaux à Sérignan.
La Mosson : le port au vin.
Le Vidourle : le barrage de Terre de Port

En amont de ces limites, la carte de pêche est obligatoire



REGLEMENTATION 2014

Fédération de l'Hérault pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique
Maison de Carles - 34600 PÉRISSAN
Tél. 04 67 91 99 22 - Fax 04 67 89 44 24
E-mail : f34@herault-pêche.com
Site : www.herault-pêche.com